

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 17/07/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY</i>
Présents : 10	<b>Présents :</b> Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Romain NOEL
Votants: 10	
Pour: 10	<b>Représentés:</b>
Contre: 0	<b>Excusés:</b>
Abstentions: 0	<b>Absents:</b> Alexandre BORRELLY
	<b>Secrétaire de séance:</b> Romain NOEL

**Objet: Renouvellement de la convention avec Piégut pour de remboursement de la moitié du salaire + charges de l'aide institutrice. - DE\_2020\_040**

Le maire rappelle au conseil municipal que les communes de Venterol et Piégut sont liées depuis plusieurs années pour le remboursement par la commune de Venterol de :  
- la moitié des salaire + charges de l'aide institutrice qui intervient à l'école de Piégut.

Suite aux élections municipales il propose de signer de nouvelles conventions pour l'année scolaire 2020/2021 qui seront renouvelées par tacite reconduction les années scolaires à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler les conventions permettant le remboursement des salaires + charges de l'aide institutrice qui intervient à l'école de Piégut pour l'année scolaire 2020/2021.
- DECIDE que ces conventions seront renouvelées par tacite reconduction les années scolaires à venir sauf si changement.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme  
Les jour, mois et an susdits  
Le Maire  
Bernard RENOY

RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/08/2020
004-210402343-20200727-DE_2020_040-DE

